



## COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

### PROCÈS-VERBAL N° 6

---

Date : 23/09/22 à 10h

---

Président(e) : **Romain Delpech**

---

**Présent(e)s** : Nicolas Houguet, Christophe Tournier, Frédéric Hebrard,

**Assistent** : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire administrative)

---

#### **Situation tests Physiques :**

Considérant que selon les dispositions de son Règlement Intérieur, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CRA et exception du RI,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2022-2023 pour les arbitres de ligue sont composés du cumul des épreuves dites du TAISA, Considérant que M. GOUVEIA, AA R2 P, s'est présenté aux rattrapages des tests physiques organisés par la CRA et qu'il a échoué,

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affecté en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

**Par ces motifs,**

**M. GOUVEIA, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la CRA.**

---

**La CRA invite les arbitres suivants à passer les tests physiques le Samedi 15 Octobre :**

Informations Perso				Informations Techniques						
Num de licence	Nom	Prénom	Né(e) le	Catégorie 22/23	district	Statut	Licence	DMA	Stage	Test physique
1826526468	ABAD	Jonathan	02/07/1996	R2	ARIEGE	P	OUI	OUI	OUI	NON
1820407548	AIBOUT	Djelloul	24/04/1977	AA R2	HAUTES PYRENEES	NP	OUI	OUI	NON	NON
2545979882	AMDOUNI ROMDHANI	Hedi	28/05/1999	R3 Cand	TARN	P	OUI	OUI	NON	NON
2338161445	AZROUR	Abdellah	03/03/1972	AA R1	Aude	NP	OK	OUI	NON	NON
1485319028	BEN AMAR	Yacoub	15/11/1984	AA R1	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
1856513068	BERNARD	Cyril	07/04/1989	CANDIDAT R3	Aveyron	NP	OUI	OUI	NON	NON
2545024795	BONNET	Corentin	04/07/2002	CANDIDAT JAL	HAUTE GARONNE	NP	OUI	OUI	NON	NON
1876526229	BORRIGLIONE	Christophe	27/05/2022	AA R2	HAUTE GARONNE	NP	OUI	OUI	NON	NON
1420681089	BOUTALEB	HIMED	16/05/1984	R1	AUDE	NP	OUI	OUI	NON	NON
1856524346	BOUYELLI	Mourad	25/12/1983	R3	ARIEGE	NP	OUI	OUI	NON	NON
2543861498	BRUGEL	Corentin	19/07/1999	R3	AVEYRON	P	OUI	OUI	NON	NON
2544936167	CAMBOULIVES	MATTHIEU	16/02/2000	ELITE	HAUTE GARONNE	JAF	OUI	OUI	OUI	NON
2544069633	CHASSAT	MATHIS	25/07/2000	R3	HAUTE GARONNE	P	OUI	OUI	NON	NON
1311072964	COTTERET	Jean Michel	09/06/1981	R2	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
1846512379	DELMAS ZOUAOUI	CHRISTOPHE	31/03/1973	R3	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
1806531741	DOUZIQ	Souffian	04/07/1993	R2	TARN	NP	OUI	OUI	OUI	NON
1856525021	EL MAADIOUI	Mohamed	10/07/1976	AA R1	HAUTES PYRENEES	NP	OUI	OUI	NON	NON
2544413703	FERNANDEZ	Miguel	02/08/2001	R2	GARD LOZERE	JAF	NON	OUI	NON	NON
2545612281	GARCIA	Alexandre	28/09/2003	JAL	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
2545468025	GENARINO	Tom	05/07/2003	JAL	GARD LOZERE	NP	OUI	OUI	NON	NON
1899651122	GUETTOUCHE	Seghir	09/06/1976	R3	ARIEGE	NP	OUI	OUI	OUI	NON
2546342573	GUILBERT	Mattéo	10/10/2001	JAL	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
2544742656	LAMBERT	Matthias	05/07/2002	JAL	HAUTE GARONNE	NP	NON	OUI	NON	NON
2544601967	LE FLOCH	Erwan	27/03/2002	JAL	TARN	NP	OUI	OUI	NON	NON
1405329655	MAAMRI	Elias	22/05/1993	AA R2	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
1445326406	MOLLON	eric	06/03/1969	R3	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
1485322250	NOIRET	Jeremy	30/11/1990	R1	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
1420599526	OLIVERA	BRUNO	27/08/1981	CANDIDAT ASSISTANT	AUDE	NP	OUI	OUI	OUI	NON
2546762605	RODRIGUES	Anna	29/08/1993	AA P	HAUTE GARONNE	P	OUI	OUI	NON	NON
2544330449	SASSIER	Marie	29/07/1999	AA P	HAUTE GARONNE	P	OUI	OUI	NON	NON
2546163076	TADLAOUI	Adam	03/10/1993	AA R2	HERAULT	NP	OUI	OUI	NON	NON
2544549742	VALENTE	Jolan	30/07/2001	ELITE	HERAULT	JAF	OUI	OUI	OUI	NON

**La CRA invite les arbitres suivants à se mettre à jour au niveau administratif pour passer les tests physiques le Samedi 15 Octobre :**

Informations Perso				Informations Techniques						
Num de licence	Nom	Prénom	Né(e) le	Catégorie 22/23	district	Statut	Licence	DMA	Stage	Test physique
2545378106	AJNAN	Otman	14/08/2000	JAL	P. ORIENTALES	NP	NON	NON	NON	NON
2547881863	AZIZI	Redouane	27/11/2002	JAL	HAUTE GARONNE	NP	OUI	NON	NON	NON
2547156221	BENSEKRANE	Redouane	22/02/1984	R3	HAUTE GARONNE	NP	OUI	NON	NON	NON
2547956342	Bormann	Dennis	04/09/1999	AA P	HAUTE GARONNE	P	OUI	NON	NON	NON
2544244035	BOURASSE	Anoir	10/10/2000	JAL	ARIEGE	NP	OUI	NON	NON	NON
2545482743	Carminati	Anthony	17/09/2003	JAL	HAUTE GARONNE	NP	OUI	NON	NON	NON
2546699558	CHAUVELOT	Ambre	19/01/2002	JAL	PO	NP	OUI	NON	NON	NON
2543834026	De Sousa	Julien	17/08/1999	AA P	TARN	P	OUI	NON	NON	NON
2544217774	DEMAREST	Alexandre	22/06/1996	R3	HAUTE GARONNE	P	OUI	NON	NON	NON
2547885722	Dupont	Valentin	22/09/2022	R3	HERAULT	P	OUI	NON	NON	NON
2546156519	FABRE	Valentin	18/01/2004	CANDIDAT JAL	GARD LOZERE	P	OUI	NON	NON	NON
1899650592	HUERTAS	Christophe	22/06/1978	R3	HAUTE GARONNE	NP	OUI	NON	NON	NON
1425331594	Kaddouri	Khalid	28/07/1990	AA R2	GARD LOZERE	NP	NON	NON	NON	NON
2543355613	Liaut-Serrano	Matthias	27/12/1998	R3	HAUTE GARONNE	P	OUI	NON	NON	NON
1438922315	Maachi	Mourad	03/05/1982	R2	PO	NP	OUI	NON	NON	NON
1896525371	PEREIRA DA SILVA	Jean Michel	12/05/1975	R3	ARIEGE	NP	OUI	NON	NON	NON
2543461799	Ramdani	Nathan	07/11/1998	CANDIDAT ASSISTANT	AUDE	P	OUI	NON	OUI	NON
2546592993	Roux	Luka	06/10/2003	JAL	HAUTE GARONNE	NP	OUI	NON	NON	NON

**Suite à quelques modifications logistiques, la CRA valide les poules ci-dessous :**

ELITE Régional (16 Arbitres)	
PROMO (-1992)	NON PROMO
SOUIFI (*) - KHERRADJI - CHAPPAPRIA - TOURNIER	BENECH (*) - LEDOUX - ANTONIO - DELPECH
BILLY	BEN AMAR
CAMBOULIVES	CISLO
DASQUE	DAUMAS
DEHISSI*	DUTOUR
GARCIA*	LACOMBE
HINGRAND	MOLE
KILINC	QUILES
TAOUIL	
VALENTE*	
LAPALU année sabatique	
FOURAGE année sabatique	
OLIVES année sabatique	
12 arbitres dont 9 arbitres actifs	7 Arbitres
*JAF	(*) Observateurs référents par poule

R1 (28 Arbitres)				
PROMO (12 Arbitres) (-1993)			NON PROMO (16 Arbitres)	
MARTIN (*) - TOURNIER - SCHMITT	VIGUIER - LEDOUX (*) - GIL		FABRE (*) - COLOMBET - CABARDOS	SUZANNE (*) - PALMA - CAUMES
A	B		A	B
GACHES	ALONSO		BENBAKA	AMGHAR
LAURENT	CANDELLE GARDENQ		BOUTALEB	BAALI
MARCEL	ROBLEZ		DAOUDI	GALIBERT
RAHMOUNI	SERRALTA		DADA	LABAT
SOUIDI	AZARGUI		DEMANNE	POUX
TOUIL	NIVALLE		LOCICERO	TOURECHE
	RUBIO année sabatique		NOIRET	CABARDOS
			CANAL	MAINGRET
6 Arbitres	6 Arbitres actifs		8 Arbitres	8 Arbitres

R2 (46 Arbitres)					
PROMO (15 Arbitres) (-1993)			NON PROMO (31 Arbitres)		
FABRE - BETTANCOURT (*) - MAZAURIC	FEUILLADE - ESCAICH (*) - RECOCHE		SARTORI - SELLES (*)	DASQUE (*) - FERNANDES	CAUMES (*) - BATS
A	B		A	B	C
CLAVEL	ABAD		BILLAUT	MAZENC	AUGUGLIARO
DONSON	GERVAIS		COTTERET	DOUZIQ	BOUSSO
FERNANDEZ	LAFFITE		DUPUY	DARCEOT	BOUTINES
FOURES	LUMEAU		GHAOUTI	N'GUESSAN	CABRERA
GROBER	TALEB BENDIAB		GOMEZ	ORIVES	COURNOT
MOURABIT	AMHAOUCH Hamza		HADDID	OZTURK	FORESTIER
RICHARD	SAULGRAIN		MARTY	REVAULT	JULIEN
KHALIFI	GABIN		PARES	SECHAO	KSOURI
DA COSTA année sab.			RESTOUEIX	SOMPAYRAC	MERBOUHI
			MAACHI	TLEMCANI	PUCH
8 Arbitres actifs	8 Arbitres		10 Arbitres	10 Arbitres	10 Arbitres

R3 (83 Arbitres)								
PROMO (25 Arbitres) (-1994)			NON PROMO (59 Arbitres)					
MAZON - BETTANCOURT - MAZAURIC (*)	RECOCHE (*) - PALMA - FERNANDES	COLOMBET - SELLES - CABARDOS (*)	BERRAMLA (*) - REYNAUD	SUZANNE (*) - JEANTET	SARTORI - REYNAUD (*)	BERRAMLA - BATS (*)	MAZON (*) - JEANTET	
A	B	C	A	B	C	D	E	
AMHAOUACH	CHASSAT	BECK	AKDIM	AARAB	BERGUIT	BERQACH	BOUYELLI	
BAERT	FOULON	BRUGEL	DELMAS ZOUAOU	BAKKA	BOUSQUET Fin de carrière 2023 - Non observé	BOUTCHAKOUCHE	CAZORLA	
DUPONT	FRESNEL	CALVO	ELHAMMANI	BENAZOUZ	COYNE	CARRIZO	DAROLLES	
GIRARDIN	GALLET	CORNE	LESVIGNES	BENSEKRANE	IBRAHIM	DAUCE	ELGHOURRAF	
GUILLEMI	LIAUT SERRANO	ESCAFFRE	LEVILLAIN	BLANC	KSASSASS	DJIDEL	GETTOUCHE	
HASSAINIA	LOUBA	GOSSMANN	MOLLON	CERQUEIRA MOREIRA	LAMBERT	EPITO	HACHI	
KADDOURI	OCHANDO	KASHI	NICOLAS	CHEICK OMAR	MARGOTTAT	IAKINI		
KAMDEM	TEHAMI	LLEWELLYN	ROUTHE	DOS SANTOS	NOUARI	JURQUET	PARLOUER	
	DEMAREST	SOUBRIE Année sab.	SALEM	ENACHE	PEREIRA	MEKHALIF	PEIRREIRA DA SILVA	
ANTOINE Louis Année sab.			ROMERO	ESPANA	SODOKIN	MOUSSA	SERGHINI	
			ZOUGGAR-BERTRAND	HUERTAS	VERNHEZ	MOUSSAOUI	TITOU	
			SAMIR	IRAIN	ZOUAKI	NARGIL		
8 Arbitres	8 Arbitres	8 Arbitres	12 Arbitres	12 Arbitres	11 Arbitres observés	12 Arbitres	10 Arbitres	

CANDIDATS R3	BETTANCOURT - BERRAMLA - SELLES - CASTAGNER - JEANTET - MAZAURIC - MAZON - RECOCHE - REYNAUD - BATS - DASQUE - HOUGUET
	NOM Prénom
AMDOUNI ROMDHANI	Hedi
BAROU	Romain
BENALLOU	Sofiane
BERNARD	Cyril
BRAYKOV	Dimitar
DAHAN	Elmehdi
DAUNIS	Olivier
EL BITAOUI	Mourad
GARD	Christian
GUERLOT	Christophe
KILINC	Muhammed
MURCIA	Anthony
NIVANH	Phonesavanh
OLIVERA	Bruno
PEREZ	Dylan
PIQUEMAL	Pascal
RAMDANI	Nathan
SAIZ	Yannick
TATAIAT	Houssam
BOUKERA ABACI	Adam
GIMENEZ	Gaetan
RASMONT	Alexandre

FEMININES REGIONALES - CHARLENE LAUR	
NOM	Prénom
VALCKE	Karine
COSTE	Lisa
MOUSSAOUI	Hemene
MOLINA MALCA	Cinthia
4 Arbitres	

FUTSAL R2 NON PROMO	VERBECKE - LAURENT
NOM	Prénom
EL GHOURRAF	Abdelhafid
SALEM	Mounir
AMSELLEM	Yannick
CARDILLO	Hugo
LAVERGNE	Anthony
SERGHINI	Mustapha
BAKKA	Kamal
<b>7 arbitres</b>	

FUTSAL R2 PROMO	VERBECKE - LAURENT
NOM	Prénom
AMHAOUCH	Hamza
BEN YACHOU	Abderrahime
CHASSAT	Mathis
OCHANDO	Tony
<b>4 arbitres</b>	

BEACH	DEMOUSTIER
NOM	Prénom
DEMOUSTIER	Maximilien
FRANCOIS	Bryan
GHAOUTI	Anthony
LAURENT	Maxence
NOIRET	Jeremy
CHASSAT	Mathis
DAOUDI	Abdelhalim
GAZARI	Issam
KAMDEM	Daniel
OCHANDO	Tony
VALCKE	Karine
DJIDEL	Miloud
CANAL	Romain
LACOMBE	Stéphane
<b>14 arbitres</b>	

FUTSAL R1 PROMO	FABRE - FRANCOIS
NOM	Prénom
BAERT	Tom
KHALIFI	Bilal
LAURENT	Maxence
RAHMOUNI	Marouane
TAOUIL	Hassan
CHEIK OMAR	Soiyffidine
COYNE	Romain
DJIDEL	Miloud
ZOUAKI	Mohamed
VALCKE	Karine
<b>10 arbitres</b>	

FUTSAL R1 NON PROMO	DUBROCA - REDONNETS
NOM	Prénom
DAOUDI	Abdelhalim
DEMOUSTIER	Maximilien
EL HAMMANI	Mokhtar
GAZARI	Issam
GHAOUTI	Anthony
LACOMBE	Stéphane
ROMERO	Didier
VARNIZY	Steven
BENBAKA	Zakaria
ENACHE	Cosmin
GEOFFROY	Marc
N'GUESSAN	Olivier
OZTURK	Tanju
RAMOS ANTUNES	Joao daniel
TLEMÇANI	Walid
TOURECHE	Karim
VERBEKE	Christophe
TATAIAT	Houssam
<b>18 arbitres</b>	

FUTSAL CANDIDATS MASCULINS ET FEMININS	VERBECKE - DEMOUSTIER
NOM	Prénom
BOUTAHRI	Zakaria
DONSON	Damien
BEN AMAR	Jamel
KAMDEM SADEFO	Daniel
PIQUEMAL	Pascal
SOMPAYRAC	Nicolas
AZIZI	Abdelhaq
KILINC	Mehmet
GILLOUX	Marie
HACHI	Youssef
Mekhalif	Laïd
MERBOUHI	Fares
MOUSSA	Rachid
<b>13 arbitres</b>	

## 9 AA ELITES (3 promos/4 NP/2 cap FFF)

2 observations à la note, par les AA FFF. Désignation type (théorique) sur 4 : 3 N2/N3 et 1 R1

9 AA ELITES (3 Promos / 4 NP / 2 CAP FFF)				Observateurs		
1	BALAS	Olivier	30	Grosbost Luczynsky Hébrard	Berthomieu Larhant Reyes	Mouysset Danos
2	BEC	Enzo	30			
3	DUARTE PINTO	David	31			
4	MOULINIER	Matthias	31			
5	PLANAS	Yannick	31			
6	POP	Marius	34			
7	VARNIZY	Steven	30			
8	CAVAILLES	Yohann	31			

(\*)Danos et Hébrard Référénts Observateurs

AA R1 (2 Obs au Rang) et AA PROMO (2 Obs à la note) Désignation type (théorique) sur 4 : 3 R1 et 1 N3 pas de N2 Sauf remplacement. Les Arbitres Promos ayant la mention \* ne peuvent pas être désigné en N3 car ils ne sont pas prêt.

AA R1 PROMO				AA R1 NON PROMO GR A			AA R1 NON PROMO GR B				
1	BONNAL	Damien	12	1	AZARIAN	Patrick	11	1	ANDRE	Matthieu	34
2	BORMANN	Denis	*	2	BAT	Pierre	65	2	ALAZET	Matthieu	34
3	BRISAUD	Tobias	*	3	BOUCHAIB	Karim	31	3	AZROUR	Abdellah	11
4	CAUSSIGNAC	Axel	*	4	COUDERT	Damien	31	4	BEN AMAR	Yacoub	34
5	DE SOUSA	Julien	*	5	DE SAINT GILL	Thibaud	31	5	BOUTAHRI	Zakaria	34
6	GOUICHOU	Maxime	*	6	EL MAADOUI	Mohamed	65	6	DUBROCA	Vincent	34
7	HARELLE	Mathis	*	7	TOUAREF	Farik	82	7	GAZARI	Issam	30
8	MAILLET	Alban	*	8	REDONNET G	Bastien	31	8	NOWACZYK	Jérémy	30
9	RODRIGUEZ	Anna	*	9	YACOB	Mustapha	31	9	SETTOUTI	Amine	30
10	SASSIER	Marie	*	Obs : Achaaraoui (*)/Canil			Obs : Bastos (*)/Samperiz				
11	SJOBERG	Bastien	9								
12	ZEROUAL	Isamel	année sabbatique							34	
13	Sevaye	Fabien	*							34	
Obs : Achaaraoui/ Bastos/Samperiz/Hébrard											

AA R2 (2 Obs au Rang) Désignation type (théorique) sur 4 : 3 R2 et 1 R1 PAS DE N3

AA R2 NON PROMO GR A				AA R2 NON PROMO GR B			
1	AIBOUT	Djelloul	65	1	BEN YACHOU	Abderrahmane	66
2	BORRIGLIONE	Christophe	31	2	KERROUX	Maxime	11
3	PERALES	Pascal	31	3	MAAMRI	Elias	34
4	TIAR	Victor	31	4	PASCAL	Aurelien	34
5	AMILLAT	Sebastien	65	5	TADLAOUI	Adam	11
6	GOUVEIA	Jean-François	82	6	SERPAULT	Ludovic	9
7	LADRAA	Amine		7	KADDOURI	Khalid	30
8	RAMOS ANTUNES	Joao Daniel	65	Obs : Bastos/Samperiz(*)			
Obs : Achaaraoui (*)/Castagner							

### JA LIGUE : HOUQUET - HINGRAND - CAMBOULIVES - TOURECHE - ROMERO

AJNAN Otman	GIACOMIN Thomas
ALLARD Hugo	GILLOUX Marie
ANTONIO Valentin	GROCC Tanguy
AZIZI Redouane	GUILBERT Mattéo
BARRIER Quentin	IKHLEF Rowan
BEBOT Mattéo	LAMBERT Matthias
BEFFERAL Lucas	LE FLOCH Erwan
BLANC Loic	LEVIONNAIS Nathan
BOURASSE Anoir	LOUINEAU Mathias
<b>BUSQUET Romain (Départ Ligue LAURA)</b>	<b>MARGOUIREZ Marika année sabbatique</b>
CARMINATI Anthony	MARRE Victor
CARTAUT Megane	MAZEL Romain
CASTEX Thibau	MOUTIA Mosaab
CAZORLA Florian	NICOLAS Enzo
CHANFREAU Florent	NOBLESSE Lola
CHAOUKI Anis	PARFAIT Liam
CHAUVELOT Ambre	PERRIN Nathan
CHAYRIGUES Noah	PERSYN Antéo
CRESCI Dorian	PIQUEMAL Lucie
DAMOIZET - EL HAMLJI Sami	PRIEUR Emma
DELGA Théo	PRUDHOMME Mélyny
EL KHAMRICH Mouhib-Allah	ROUX Luka
EZZOFRI Ali	SALINAS Aurélien
EZZOFRI Driss	SALLES Loris
FAZAI Yanis	SENECHAL Jibril
FERNANDEZ Lilian	SETTERRAHMANE Mohamed
GARCIA Alexandre	SOULIER Thomas
GENNARINO Tom	TOBIE JOLAN
GERBAL JACQUES Lucas	YAVUZ Deniz

### CANDIDATS JAL : BASTOS - BERRAMLA - SELLES - CASTAGNER - JEANTET - MARTIN - MAZON - RECOCHE - REYNAUD - SAMPERIZ - LAURENT

ARREGHINI Dorian	FABRE Valentin
BELARDE Loic	FOFANA Cheickna
BERDOU-BUREU Nathan	FROGER Maxens -
BESSE Evann	HACHHOUCHE Mohamed
BONNET Corentin	JOUVENEL Teva
BOUDRAI Bilal	LAVILLE Thomas
BOUILLET Mathieu	LIAUT Axel
CASANOVA Cameron	LOPEZ Hugo
CHAPUY Quentin	MONGEOT Andreas
COLLET Mathieu	MOUSSAOUI Radouane
COSSE MEUNIER Leopold	PARAYRE Romain
DA COSTA Erwan	PECLIER Enzo
DABERNAT Jaïna -	Rivalain Inaya
DOUTRES Morgane	TOURNIER Maxime -
EL HARRATI Hamza -	TOURREAU Nicolas
EL OUALI Yahya	ZERMANE Nolhan -
EZZOFRI Nabil	
<b>SALLES Simon, Année sab.</b>	<b>LEFEBVRE Léo Année sab.</b>

**Concernant le Futsal la CRA valide les décisions prises par le pôle. Le compte rendu est présenté en annexe du présent PV.**

La CRA félicite les candidats retenus pour la candidature terrain, le pôle diversifié délimitera le nombre d'arbitres reçus après avoir fait le point sur les effectifs cibles de la saison à venir.

---

**Echecs candidatures Ligue :**

DOUIMA Rachid (GARD), MLYNARCZYK Geoffroy (LOT), MOZES Julien (LOT) sont remis à disposition de leur districts respectifs, suite à leur échec à l'examen théorique et en conformité avec l'article 19.1.

---

**La CRA publie une circulaire concernant les indisponibilités et les arbitres réservistes. Bien que sous-entendu, ses précisions ont pour objectifs de faciliter le travail des bénévoles d'astreinte et faciliter l'organisation des arbitres dans le cadre de leur vie privé.**

---

**Suivi du Règlement intérieur – manquements des arbitres**

**XXXXX – JAL**

Cette arbitre s'est déclarée indisponible le 14/09/2022 pour le week-end du 24 et 25 septembre pour convenance personnelle et n'a pas fourni de justificatif. Elle avait une désignation prévue ce week-end-là. Cette indisponibilité ne respecte pas le délai défini de 30 jours prévu à l'article 55-2 du Règlement Intérieur de la CRA

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- D'infliger à XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 26 septembre 2022 à 0 heures pour se terminer le dimanche 02 octobre 2022 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

#### **XXXXX – JAL**

Cet arbitre s'est déclaré indisponible le 16/09/2022 pour le week-end du 17 et 18 septembre pour convenance personnelle et annonce une indisponibilité de 6mois. Il était désigné le 18/09.  
Cette indisponibilité ne respecte pas le délai défini de 30 jours prévu à l'article 55-2 du Règlement Intérieur de la CRA

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- De convoquer Mr XXXXX en commission CRA afin d'être auditionné.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

#### **XXXXX – JAL**

Cet arbitre s'est déclaré indisponible le 17/09/2022 pour le week-end du 17 septembre pour convenance personnelle et n'a pas fourni de justificatif. Il était désigné ce jour-là.  
Cette indisponibilité ne respecte pas le délai défini de 30 jours prévu à l'article 55-2 du Règlement Intérieur de la CRA

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- D'infliger à XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 26 septembre 2022 à 0 heures pour se terminer le dimanche 02 octobre 2022 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

#### **XXXXX – R3**

Cet arbitre s'est présenté à son match le 17/09/2022 à 20h10 alors que le coup d'envoi était prévu à 20h30, au motif qu'il ne trouvait pas le stade.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- De convoquer Mr XXXXX en commission CRA afin d'être auditionné.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### **XXXXX – R3**

Cet arbitre ne s'est pas présenté aux rattrapages des tests physiques samedi le 17/09/2022 au motif qu'il était blessé mais n'a pas fourni de certificat médical.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section juridique, décide :*

- D'infliger à Mr XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 26 septembre 2022 à 0 heures pour se terminer le dimanche 02 octobre 2022 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### **XXXXX – R1**

Cet arbitre a commis une erreur technique lors d'une rencontre, autorisant la rentrée en jeu d'un 4<sup>ème</sup> remplaçant lors d'une rencontre de coupe de France.

*La Commission Restreinte de la CRA, après avis de la section lois du jeu, décide :*

- D'infliger à XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours dont 7 de sursis, commençant à courir à compter du lundi 19 septembre 2022 à 0 heures pour se terminer le dimanche 02 octobre 2022 à 23h59. La CRA a pris note des informations de l'intéressé.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### **Résultats examens d'admissions Beach Soccer**

La CRA félicite Maximilien DEMOUSTIER pour son affectation en tant que Fédéral Beach Soccer.

Sa nomination en tant que major de promotion, traduit un réel investissement et une réussite du pôle Football Diversifié de la CRA précédente.

### **Soucis informatiques du site de la Fédération**

La CRA a été informé de bugs informatiques en lien avec les sites affiliés à la FFF. Ces problèmes techniques engendrent des complications dans la parution de vos désignations. La DSI de la Fédération met tout en œuvre pour régler ce problème.

En parallèle, le pôle désignations mettra tout en œuvre pour vous informer du mieux possible sur vos désignations à venir. Nous vous demandons de bien vouloir comprendre que ces éléments ne facilitent pas leur travail.

La CRA préconise à ses arbitres de porter une attention particulière aux mails reçus ces prochains jours.

### **Demande de fin de carrière**

SALLES Loris, Jeune Arbitre de Ligue, a déclaré vouloir mettre fin à sa carrière. La CRA prend en compte sa demande et lui souhaite une bonne continuation.

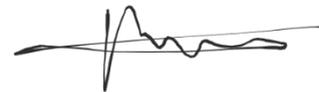
Nicolas HOUGUET

Secrétaire de séance



Romain DELPECH

Président





## COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

- Pôle Football Diversifié Section Futsal –

Compte rendu N°5

Réunion du 07 septembre 2022

---

**Président** : M. Maximilien DEMOUSTIER

**Membres** : MM. Rémi FABRE, Bryan FRANCOIS, Maxence LAURENT

---

Le procès-verbal du 30 août est validé par les membres.

Le pôle football diversifié enregistre la démission de Angel Martinez. Il le remercie chaleureusement pour le travail effectué ces dernières années notamment pour la désignation des arbitres.

### **RETOUR SUR LE STAGE DU 03.09.2022**

#### **Examen théorique candidats arbitre ligue futsal :**

Suite aux besoins en arbitres et afin de procéder à des effectifs permettant aux arbitres futsal d'être désignés régulièrement sur des rencontres, le pôle football diversifié décide de retenir les treize (13) premiers candidats à la suite de l'examen théorique. Les résultats sont présentés dans l'annexe 1 du présent compte rendu. Les treize candidats admis seront observés durant la saison sur des rencontres de niveau régional 2.

#### **Résultats des tests physiques :**

Situation de M. Abdelhalim DAOUDI, Régional Futsal 1 :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 du Règlement Intérieur de la CRA, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques et que, tout arbitre n'ayant pas réussi aux tests ne sera pas désigné sur la période avant le rattrapage,

Considérant que selon les dispositions de l'article 22.B.2 du règlement intérieur de la CRA, l'arbitre pourra toutefois être désigné en catégorie inférieure,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2022-2023 pour les arbitres de la catégorie Régional Futsal 1 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 Sprints, du Test 2 CODA (capacité à sprinter et changer de direction), et du Test 3 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres Futsal et Beach Soccer)

Considérant que M. Abdelhalim DAOUDI, Régional Futsal 1, s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 03.09.2022 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 2 CODA (capacité à sprinter et changer de direction),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée par la CRA,

**Par ces motifs,**

**M. Abdelhalim DAOUDI, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la CRA et ne sera pas désigné dans l'intervalle en Régional 1 Futsal. Il pourra toutefois être désigné en Régional 2 Futsal selon les besoins de la CRA jusqu'à la session de rattrapage.**

Situation de M. Mokhtar El Hammani, Régional Futsal 1 :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 du Règlement Intérieur de la CRA, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques et que, tout arbitre n'ayant pas réussi aux tests ne sera pas désigné sur la période avant le rattrapage,

Considérant que selon les dispositions de l'article 22.B.2 du règlement intérieur de la CRA, l'arbitre pourra toutefois être désigné en catégorie inférieure,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2022-2023 pour les arbitres de la catégorie Régional Futsal 1 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 Sprints, du Test 2 CODA (capacité à sprinter et changer de direction), et du Test 3 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres Futsal et Beach Soccer)

Considérant que M. Mokhtar El Hammani, Régional Futsal 1, s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 03.09.2022 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 2 CODA (capacité à sprinter et changer de direction),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée par la CRA,

**Par ces motifs,**

**M. Mokhtar El Hammani, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la CRA et ne sera pas désigné dans l'intervalle en Régional 1 Futsal. Il pourra toutefois être désigné en Régional 2 Futsal selon les besoins de la CRA jusqu'à la session de rattrapage.**

Situation de M. Christophe Verbeke, Régional Futsal 1 :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 du Règlement Intérieur de la CRA, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques et que, tout arbitre n'ayant pas réussi aux tests ne sera pas désigné sur la période avant le rattrapage,

Considérant que selon les dispositions de l'article 22.B.2 du règlement intérieur de la CRA, l'arbitre pourra toutefois être désigné en catégorie inférieure,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2022-2023 pour les arbitres de la catégorie Régional Futsal 1 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 Sprints, du Test 2 CODA (capacité à sprinter et changer de direction), et du Test 3 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres Futsal et Beach Soccer)

Considérant que M. Christophe Verbeke, Régional Futsal 1, s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 03.09.2022 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 2 CODA (capacité à sprinter

et changer de direction) et du Test 3 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres Futsal et Beach Soccer),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée par la CRA,

**Par ces motifs,**

**M. Christophe Verbeke, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la CRA et ne sera pas désigné dans l'intervalle en Régional 1 Futsal. Il pourra toutefois être désigné en Régional 2 Futsal selon les besoins de la CRA jusqu'à la session de rattrapage.**

Situation de MM. Abderrahime Ben Yachou, Hugo Cardillo, Mathis Chassat, Issam Gazari, Marc Geoffroy, Anthony Ghaouti, Stéphane Lacombe, Anthony Lavergne, Didier Romero, Mounir Salem, Hassan Taouil, Walid Tlemçani, Mohamed Zouaki et MME. Karine Valcke :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 du Règlement Intérieur de la CRA, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou n'étant pas présent aux tests ne sera pas désigné sur la période avant le rattrapage,

Considérant que les arbitres précédemment nommés, ne se sont pas présentés aux tests physiques organisés par la CRA le 03.09.2022, avec justificatifs ou non,

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée par la CRA,

**Par ces motifs,**

**Les arbitres précédemment nommés, en situation d'absence aux tests physiques de début de saison, seront convoqués à la prochaine session de rattrapage organisée par la CRA et ne seront pas désignés dans l'intervalle en championnat régional futsal.**

Situation de MM. Abdelhafid El Ghourraf et Tanju Ozturk :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 du Règlement Intérieur de la CRA, la CRA organise, en début de saison, une session de tests physiques et que, tout arbitre n'ayant pas son dossier médical validé par le médecin de la Ligue ne pourra pas participer auxdits test,

Considérant que les arbitres précédemment nommés, avaient une situation médicale irrégulière à la date du test physique du 03.09.2022,

**Par ces motifs,**

**Les arbitres précédemment nommés, seront convoqués à la prochaine session de rattrapage organisée par la CRA et ne seront pas désignés dans l'intervalle en championnat régional futsal.**

### **Rattrapages tests physiques :**

Les rattrapages auront lieu le 08 octobre. Sont convoqués les arbitres précédemment nommés dans la rubrique : « Résultats des tests physiques ». Le lieu reste à déterminer.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Marouane Rahmouni et Miloud Djidel sont proposés à la DTA pour être réservistes sur la saison 2022-2023, ils pourront être désignés en D1 Futsal et en Coupe Nationale Futsal en tant qu'arbitre chronométreur.

**Secrétaire de séance**

**Maxence LAURENT**



**Président**

**Maximilien DEMOUSTIER**





## COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

Candidats Arbitres Ligue Futsal  
Examen 2022-2023

NOM	PRENOM	PROVENANCE	QUESTIONNAIRE	TESTS PHYSIQUES	RANG	RÉSULTAT	OBSERVATIONS
			Sur 40				
GILLOUX	Marie	LFO	37	Validé	1	Admis	
MEKHALIF	Laïd	LFO	36,5	Validé	2	Admis	
DONSON	Damien	LFO	34	Non réalisé (certificat médical)	3	Admis	Sous réserves des tests physiques
MERBOUHI	Fares	LFO	32,25	Validé	4	Admis	
KILINC	Mehmet	LFO	30,5	Validé	5	Admis	
PIQUEMAL	Pascal	LFO	30,5	Validé	6	Admis	
SOMPAYRAC	Nicolas	LFO	29,5	Validé	7	Admis	
AZIZI	Abdelhaq	DISTRICT 34	26,25	Validé	8	Admis	
BOUTAHRI	Zakaria	LFO	25,25	Validé	9	Admis	
MOUSSA	Rachid	LFO	24,5	Validé	10	Admis	
HACHI	Youssef	LFO	24,25	Validé	11	Admis	
BEN AMAR	Jamel	DISTRICT 66	23	Validé	12	Admis	
KAMDEM SADEFO	Daniel	LFO	21	Validé	13	Admis	
EL KHAMRICHI	Mouhib-Allah	LFO	15,75	Validé	14	Non Admis	Théorie < 20
KASHI	Isguem	LFO	14,75	Validé	15	Non Admis	Théorie < 20



Séance du 23/09/2022 | CIRCULAIRE CRA

Courrier adressé à l'ensemble des arbitres LFO

## Dossier : Indisponibilité et réserviste

Bonjour à tous,

Par la présente, la CRA souhaite éclaircir une consigne de début de saison, en lien avec le RI de la CRA.

Nous vous prions de bien vouloir poser vos indisponibilités 30 jours avant la date, afin de faciliter le travail titanesque de nos bénévoles du pôle désignation.

Si vos désignations sont visibles 15 jours avant la date du match, les « pré-désignations » peuvent être en ligne jusqu'à parfois 25 jours avant.

Cette information explique que vous ne pouvez pas poser une indisponibilité, même si vous ne voyez pas de désignation sur votre espace MyFFF.

Sont considérés comme « réserviste », les arbitres qui ne sont pas désignés sur le week-end ou ceux qui ont accepté de doubler et qui n'ont qu'un seul match. Cet engagement vous contraint à devoir répondre positivement aux appels de l'astreinte si vous vous trouvez dans le champs géographique du match concerné.

Bien entendu, nous comprenons tout à fait que votre vie privé nécessite une organisation.

Pour cette raison, la CRA vous invite à poser vos indisponibilités sans respect du délai de 30 jours, si et seulement si elle concerne une date sur laquelle vous n'êtes pas désigné, avant le vendredi 17H.

La CRA se réserve le droit de rappeler à l'ordre les arbitres réservistes ne répondant pas aux sollicitations de l'astreinte.

Exemple : *J'ai accepté de doubler, je suis désigné un samedi. Deux possibilités se présentent :*

- *Je suis disponible et considéré comme réserviste,*
- *Je veux prévoir mon dimanche, je peux me mettre indisponible jusqu'au vendredi 17H*

Le Secrétaire de séance  
Nicolas HOUGUET

Le Président  
Romain DELPECH